

3.8. Personnel infirmier nouvellement diplômé

Beaucoup de pays de l'OCDE ont pris des mesures, ces dernières années, pour augmenter le nombre d'élèves dans les filières de formation des infirmiers, en réponse aux inquiétudes suscitées par la pénurie, actuelle ou prévue, de personnel. Il est d'autant plus important d'investir davantage dans la formation que la population infirmière vieillit dans de nombreux pays et que les infirmiers de la génération du « baby-boom » approchent de la retraite.

En 2011, on dénombrait 43 infirmiers nouvellement diplômés pour 100 000 habitants en moyenne dans les pays de l'OCDE (graphique 3.8.1). Les pays présentant la densité la plus élevée étaient la Corée, la Slovaquie, le Danemark et la Suisse ; à l'inverse, le Mexique, Israël, la République tchèque, la Turquie, l'Italie et le Luxembourg affichaient les densités les plus faibles (moins de la moitié de la moyenne de l'OCDE). La proportion d'infirmiers nouvellement diplômés a toujours été faible au Mexique, en Turquie et en Israël, trois pays où le nombre d'infirmiers par habitant est relativement peu élevé (voir l'indicateur 3.7). Au Luxembourg, la proportion de diplômés est certes faible, mais bon nombre d'infirmiers se forment à l'étranger.

Les dispositifs institutionnels qui régissent la formation du personnel infirmier diffèrent suivant les pays de l'OCDE. Dans certains cas, le nombre d'élèves admis dans les filières de formation n'est pas limité. Il en va ainsi en Belgique, au Chili, en République tchèque, aux Pays-Bas, en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis, bien que, dans ce dernier cas, les décisions prises au niveau des États en matière de financement public de la formation du personnel infirmier aient une influence directe sur la capacité des établissements à accueillir des élèves. Toutefois, dans la plupart des pays, l'entrée dans les filières de formation est régulée (OCDE, 2008a).

L'augmentation des effectifs en formation dans certains pays transparait également à travers le nombre de diplômés pour 1 000 infirmiers en exercice (graphique 3.8.2). Ce ratio s'élevait à 54 en moyenne dans les pays de l'OCDE en 2011. Le nombre d'infirmiers nouvellement diplômés en proportion du nombre d'infirmiers en exercice était, de loin, le plus élevé en Corée, avec, en 2011, un ratio de plus de 200 diplômés pour 1 000 infirmiers en exercice. Par conséquent, l'offre de personnel infirmier devrait augmenter rapidement en Corée, pour se rapprocher de la moyenne de l'OCDE. Le Luxembourg, la République tchèque, Israël et l'Allemagne en comptaient pour leur part moins de 25.

Dans beaucoup de pays de l'OCDE, le nombre de diplômés qui sortent chaque année des filières de formation du personnel infirmier a augmenté au cours de la dernière décennie

(graphique 3.8.3). Tel a été le cas en Italie, où les inquiétudes suscitées par les pénuries de personnel ont conduit à développer les filières de formation universitaire à partir des années 2000. En conséquence, le nombre d'infirmiers nouvellement diplômés a plus que triplé entre 2000 et 2007, une situation à l'opposé de celle des médecins nouvellement diplômés qui n'ont pas progressé au cours de la décennie écoulée, après une baisse marquée dans les années 90 (indicateur 3.5). Le Portugal a aussi enregistré une forte augmentation du nombre d'infirmiers nouvellement diplômés entre 2003 et 2007, suivie, depuis lors, d'une stabilisation. Quant à la France, elle a affiché une progression relativement constante entre 2000 et 2011, avec des effectifs qui ont augmenté de deux tiers. Même tendance en Suisse, qui a connu une hausse de 50 % au cours de la même période.

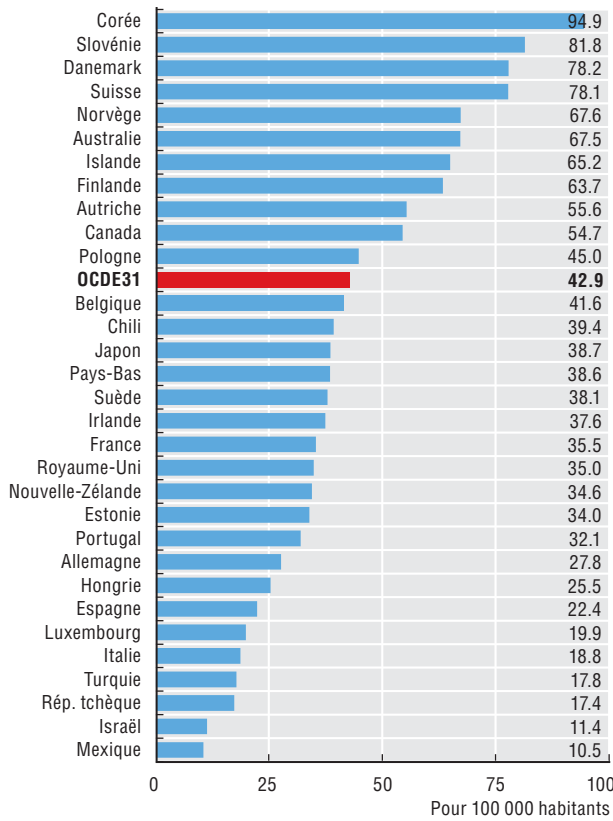
Définition et comparabilité

Le nombre d'infirmiers nouvellement diplômés correspond au nombre d'étudiants qui ont obtenu une qualification reconnue, nécessaire pour devenir infirmier diplômé ou agréé. Il comprend les diplômés sortant de filières de formation de personnel infirmier à des niveaux plus ou moins élevés. Il ne tient pas compte des étudiants titulaires de masters ou de doctorats, pour éviter de comptabiliser deux fois les personnes qui acquièrent des qualifications supplémentaires.

Les chiffres communiqués par la Suède n'incluent pas les diplômés issus de filières de niveau inférieur, tandis que ceux de l'Allemagne ne tiennent pas compte des infirmiers ayant suivi une formation de trois ans pour intervenir auprès des personnes âgées (d'où une sous-estimation de la proportion de nouveaux diplômés par habitant). En revanche, le calcul du nombre de nouveaux diplômés par infirmier en exercice tient compte des mêmes catégories professionnelles au numérateur et au dénominateur, pour éviter toute incohérence.

Dans le cas du Royaume-Uni, les données correspondent à des estimations basées sur le nombre d'infirmiers nouvellement inscrits auprès du *Nursing and Midwifery Council*. Au Danemark, les données reflètent le nombre de nouveaux infirmiers qui reçoivent l'autorisation d'exercer.

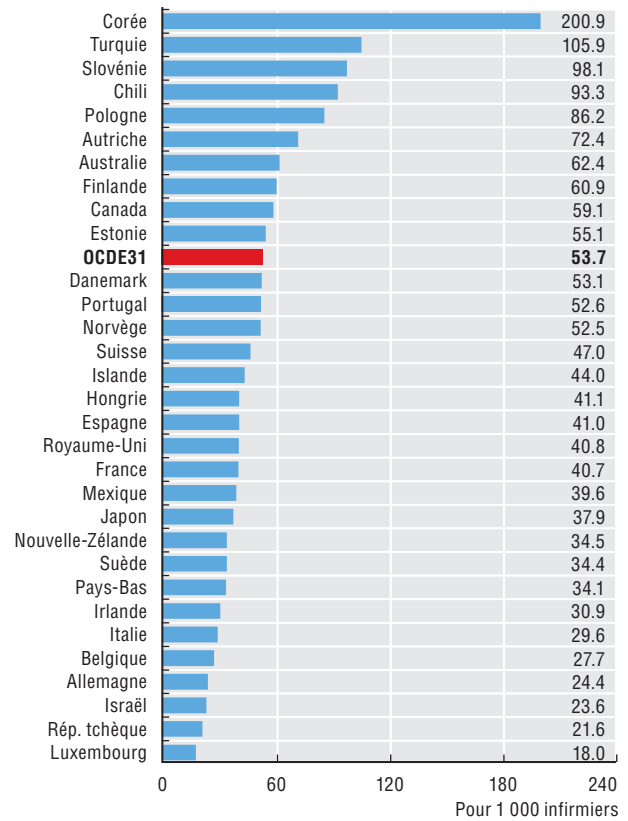
3.8.1. Infirmiers nouvellement diplômés pour 100 000 habitants, 2011 (ou année la plus proche)



Source : Statistiques de l'OCDE sur la santé 2013, <http://dx.doi.org/10.1787/health-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932920771>

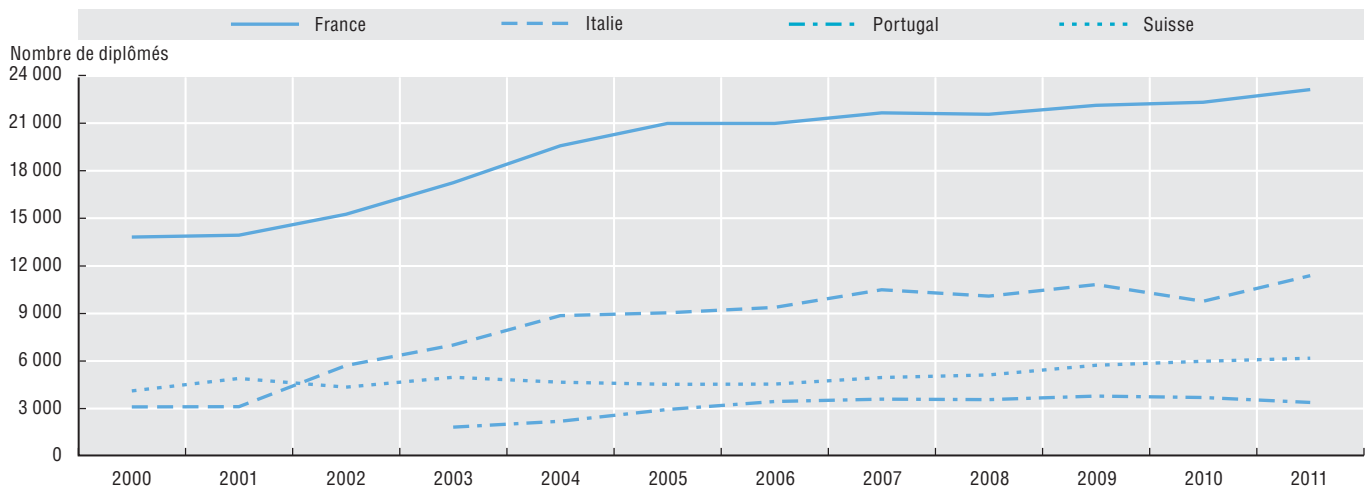
3.8.2. Infirmiers nouvellement diplômés pour 1 000 infirmiers, 2011 (ou année la plus proche)



Source : Statistiques de l'OCDE sur la santé 2013, <http://dx.doi.org/10.1787/health-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932920790>

3.8.3. Évolution du nombre d'infirmiers nouvellement diplômés, quelques pays de l'OCDE, 2000 à 2011 (ou année la plus proche)



Source : Statistiques de l'OCDE sur la santé 2013, <http://dx.doi.org/10.1787/health-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932920809>



Extrait de :
Health at a Glance 2013
OECD Indicators

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/health_glance-2013-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Personnel infirmier nouvellement diplômé », dans *Health at a Glance 2013 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/health_glance-2013-30-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.